

QUESTION ÉCRITE E-6625/09  
posée par Caroline Lucas (Verts/ALE)  
à la Commission

Objet: Soutien à l'amélioration des normes en matière de bien-être animal en vertu du règlement concernant le soutien au développement rural

Le règlement (CE) n° 1698/2005<sup>1</sup> concernant le soutien au développement rural permet de soutenir l'amélioration des normes en matière de bien-être animal au travers de mesures visant à: moderniser les exploitations agricoles conformément à l'article 26, aider les agriculteurs à s'adapter aux normes exigeantes fondées sur la législation de l'Union conformément à l'article 31 et octroyer des paiements en faveur du bien-être animal conformément à l'article 40.

La Commission pourrait-elle fournir des informations à propos du soutien financier que chaque État membre a apporté ou envisage d'apporter conformément à son ou ses programmes de développement rural couvrant la période 2007-2013 et visant à améliorer le bien-être animal en vertu de chacune des trois mesures susmentionnées? Dans chacun des cas, il serait utile d'apprendre: a) quels sont les résultats escomptés en matière de bien-être animal et b) quel est le montant du soutien apporté ou qui sera apporté.

---

<sup>1</sup> JO L 277 du 21.10.2005, p. 1.